

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 14 janvier 2021

Commission Plénière

1. Informations générales

Point sur la rentrée universitaire du second semestre au regard de la crise sanitaire

Florent Malrieu, vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire fait un point sur la situation sanitaire.

La reprise des cours en présentiel à partir du 20 janvier 2021 comme annoncée par le gouvernement en décembre 2020, ne semble pas tenable. L'intervention du Premier ministre le soir même de cette commission devrait préciser le calendrier.

Cependant, l'accueil de groupes de 10 étudiants sur des demi-journées, débuté dès le 5 janvier 2021 semble satisfaire les enseignants et les étudiants. Il semble permis de pouvoir élargir ce dispositif à davantage de groupes (dans la limite de 10 étudiants).

Les TP en présentiel sont toujours possibles et doivent être soumis à l'accord du rectorat.

Il est rappelé que les cours en distanciel ou en mode hybride sont toujours obligatoires et que seuls les cours en présentiels peuvent faire l'objet d'une absence justifiée uniquement pour les COVID + et les cas contact sur présentation de justificatifs officiels (CPAM ou ARS).

Point sur la passation obligatoire d'une certification en anglais pour certaines formations de 1ère année de DUT, Langues et l'ensemble des licences professionnelles durant l'année universitaire 2020-2021

Dans le cadre des actions du gouvernement concernant le développement du commerce extérieur pour s'adapter à la concurrence économique en matière de mondialisation, le développement des compétences en langues étrangères en constitue une. A cette fin, le Ministère a décidé de rendre obligatoire le passage d'une certification uniquement en anglais aux étudiants de 1ère année de DUT, de Langues et de l'ensemble des licences professionnelles à compter de cette année mais en raison de la crise sanitaire, cette obligation est reportée à la rentrée 2021.

Cette certification, par l'organisme Peoplecert est intégralement financée par l'État.

Elle ne remplacera pas le CLES car celui-ci reste possible dans d'autres langues que l'anglais.

Cette certification n'est pas connue des enseignants de notre université même si celle-ci est labellisée. Se pose la question de la reconnaissance de cette certification en France mais aussi à l'étranger comparée à celle du TOEIC, TOFL....

Il est indiqué le manque de recul sur ce test par sa méconnaissance. De plus, cette nouvelle certification peut être perçue comme l'externalisation des compétences du service public vers des entreprises privées.

Projet Parcours de réussite modulaire en Licence (PaRM) : point d'information

Suite à la démission des deux porteuses précédentes (Cécile Goï et Sandrine Ferré), Florent Malrieu devient le porteur du projet PaRM à compter de cette année universitaire. Marie-Caroline LEFORT assumera le rôle de chef de projet. Elle présentera le bilan intermédiaire lors de la CFVU du 11 février 2021.

* Description d'une année typique de la Commission de formation et vie universitaire

Le planning des différentes étapes des séances de la CFVU sur l'année universitaire est présenté et diffusé aux nouveaux membres de la commission.

Présentation du fonctionnement de la Commission permanente (commission préparatoire à la CFVU)

Florent Malrieu rappelle le principe de la commission permanente qui fonctionne comme un groupe de travail préparatoire à chaque CFVU notamment pour déterminer l'ordre du jour. Elle doit être composée de trois professeurs, trois maîtres de conférences, un représentant des personnels BIATSS, deux



02 47 36 XX XX







représentants étudiants (de préférence issus de chacune des listes et si possible de deux disciplines différentes).

Après avoir présenté son fonctionnement, Florent Malrieu lance un appel à candidatures pour composer cette commission. La liste des membres de cette commission sera soumise au vote de la CFVU du 11 février.

2. Pédagogie

Situation des étudiants empêchés Covid + ou cas contact lors des examens du premier semestre universitaire 2020-2021

Le Ministère a demandé la mise en place d'épreuves de substitution pour les étudiants ayant été COVID + ou cas contact pendant leurs examens du 1^{er} semestre. En effet, il était demandé à ces étudiants de ne pas se rendre aux examens en présentiel dans ces deux cas afin d'éviter la propagation de l'épidémie et de protéger le reste de leur promotion. Seuls, les étudiants qui se sont signalés au moment des examens peuvent bénéficier de cette mesure sur présentation d'un résultat de test positif, d'un document de la CPAM ou de l'ARS ou de tout autre document que chaque scolarité considèrera comme valable.

Il est bien précisé que cela ne concerne que les examens organisés en présentiel. Ces épreuves de substitution devront se dérouler dans un délai supérieur à 14 jours mais ne devront pas excéder deux mois après la première session.

Le principe de ce type d'épreuves de substitution est de proposer aux étudiants d'évaluer les mêmes compétences afin d'éviter tout recours potentiel. Les modalités doivent, si elles sont différentes, être soumises au vote de La CFVU et portées à la connaissance de l'étudiant au moins 15 jours avant le début de l'épreuve.

Il est relevé le caractère non obligatoire de cette demande par le biais d'une circulaire ministérielle. De ce fait, Il est demandé de laisser le choix à chaque composante d'organiser ou non ces épreuves. Un point de vigilance tout de même pour que les double parcours (ex : droit-langues) aient les mêmes modalités dans les différents parcours.

S'agissant des concours dans les disciplines de santé, les étudiants qui n'ont pas pu se présenter à une épreuve pour cause d'isolement pourront bénéficier de l'annulation de leur année universitaire et se présenter au concours l'année suivante sans avoir épuisé une des chances offertes de candidater.

Cela concerne apparemment peu d'étudiants mais demande tout de même un important travail organisationnel tant pour les administrations que les enseignants.

Il est donc proposé de voter cette décision : « la CFVU recommande fortement la mise en place d'examens de substitution pour les étudiants COVID+ ou cas contacts. Les justificatifs doivent être fournis avant le 22 janvier 2021 ou au plus tard une semaine après la date de l'examen de la première session aux secrétariats pédagogiques ou à la scolarité de la composante. »

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Décision favorable à l'unanimité moins 1 voix contre

* Capacités d'accueil Parcoursup

Il est proposé de voter sur les capacités d'accueil Parcoursup dans les différentes composantes.

Il est signalé que la baisse constatée dans certaines filières (ex : Mathématiques) est compensée par l'ouverture d'une PASS et d'une L.AS dans cette même filière.

Ces capacités d'accueil sont proposées au vote sous réserve d'ajustement dans le cadre d'un dialogue avec le rectorat.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Décision favorable à l'unanimité.





02 47 36 XX XX







Offre de formation des Compétences, Engagement, Réflexions citoyennes et Pratiques (CERCIP) du second semestre

En raison de la situation sanitaire et du couvre-feu, beaucoup de CERCIP ne peuvent se tenir. Le CROUS n'a pas donné son accord pour la reprise de certaines activités sportives dans leurs locaux limitant encore plus le choix de CERCIP.

Les enseignements seront banalisés mais les étudiants pourront s'y inscrire sur la base du volontariat au second semestre. Il est demandé également de ne pas utiliser les créneaux CERCIP pour y placer un autre cours pour que les étudiants volontaires puissent assister à tous les enseignements et donc ne pas aller contre l'incitation à s'y inscrire.

Une liste de ces étudiants « bénévoles » sera transmise aux membres du jury de délibération qui aura la possibilité de « valoriser » les étudiants ayant fait ce choix. Il leur est aussi demandé d'avoir une attention particulière pour les étudiants du 1er semestre qui n'auraient pas eu de bonnes notes au CERCIP au regard du contexte actuel.

Il est donc proposé aux membres de la commission la banalisation de la note du CERCIP au second semestre et la validation des deux crédits ECTS afférents pour tous les étudiants concernés.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Décision favorable à l'unanimité.

Régularisation campagne de recrutement en Master et sur les filières ouvertes à candidatures d'étudiants étrangers

Les documents présentés lors de la dernière CFVU ont fait l'objet de légères modifications et sont représentés ce jour pour validation.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Décision favorable à l'unanimité.

❖ Conventions

* UFR Droit, Économie et sciences sociales/ Service commun de formation continue

Convention de partenariat relative à l'organisation du Diplôme Universitaire Médiation et gestion des conflits entre l'université de Tours et l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS)

L'UFR de DESS et l'IRFSS ont créé ce Diplôme Universitaire (DU) Médiation et Gestion des Conflits en 2009. La certification a été délivrée à plus de 130 stagiaires de la formation continue depuis sa création. Elle est enregistrée au Répertoire spécifique de France Compétences.

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque contractant dans l'organisation de la formation qui prépare au Diplôme d'Université « Médiation et Gestion des conflits » et les modalités financières de la collaboration.

Elle prévoit en particulier les conditions de sélection des candidats, les conditions d'inscription, et la répartition des heures de formation entre les contractants.

L'université conserve le pilotage, le contrôle et la responsabilité de la mission confiée à l'IRFSS et reste maître des modalités de certification.

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans. Un avenant devra être rédigé pour toute modification.

Ce DU réputé très attractif fonctionne déjà très bien. Il permet à des publics divers de suivre cette formation. En effet, celle-ci n'est pas uniquement réservée à des juristes.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Décision favorable à l'unanimité.

3. Vie étudiante

Compte-rendu de la commission Fonds de solidarité au développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 27 novembre 2020

Marion Amalric, vive présidente en charge de la vie de campus et de culture présente le compte rendu de la dernière commission FSDIE.



37020 Tours Cedex 1









On notera qu'il y a eu uniquement 20 projets déposés (contre une soixantaine les années précédentes) et que 19 ont été retenus.

14 de ces projets ont l'obligation de se tenir dans le courant du second semestre. Les 5 autres pourront être reportés si nécessaires.

Le projet qui a été refusé a déjà bénéficié de financement de la commission.

Florent Malrieu soumet ce compte rendu au vote.

Décision favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Florent Malrieu lève la séance.

37020 Tours Cedex 1

02 47 36 XX XX